

Aux bureaux
d'ingénieurs-géomètres

Personne de contact : Aldo Carro
T 021 316 34 85

Lausanne, le 30 janvier 2023

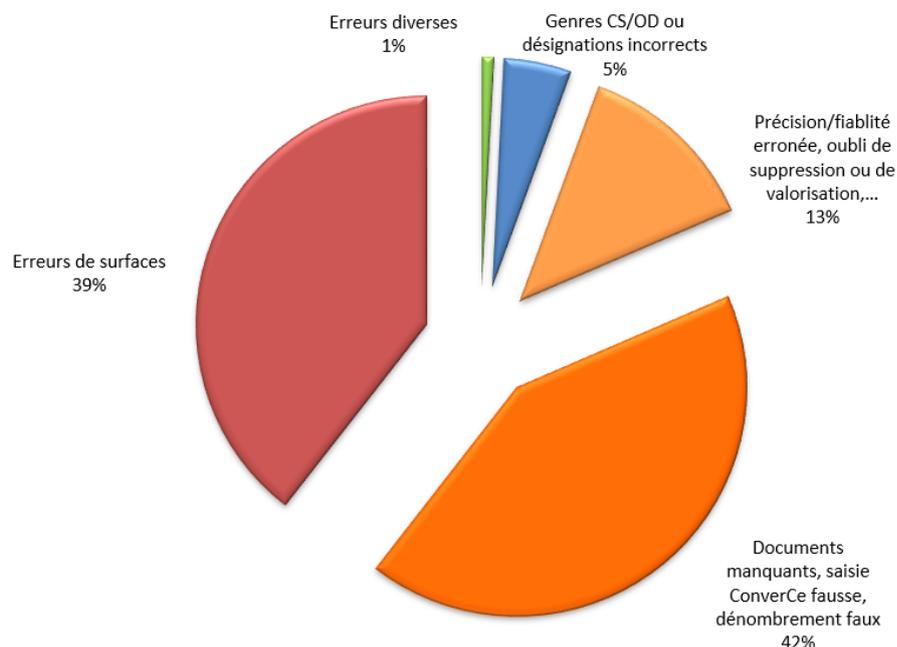
Bilan des mutations 2022 et points de diligence

Madame, Monsieur,

Nous avons l'avantage de vous transmettre **le bilan 2022 des dossiers de mutation** avec la statistique concernant votre bureau. Nous vous laissons comme à l'accoutumée le soin d'interpréter les résultats.

En 2022, la DCG a traité près de **3'500** dossiers, dont 900 mutations sans plan. Ceci représente une quantité inférieure à celle des années 2020 et 2021, respectivement avec 3'700 et 4'000 dossiers traités.

Par bureau, le taux de succès, se situe entre 33% et 100%. En comparaison avec le bilan des mutations 2021, le taux de succès moyen a progressé de 1% pour s'établir à **91%**, ce qui signifie que, globalement, 9% des 2'600 dossiers livrés étaient entachés d'une ou plusieurs erreurs. Une dizaine de bureaux sont parvenus à livrer plus de 95% de leurs dossiers sans aucune erreur. Nous les félicitons et encourageons les autres bureaux à tout mettre en œuvre pour atteindre pareils résultats.



Dès 2021, nous vous demandions de porter une attention particulière à la vérification des **surfaces**, ainsi qu'au traitement des **points** et au **contenu** des dossiers livrés (informatique et papier). Nous avons malheureusement constaté que de nombreuses erreurs persistent sur ces éléments :

- Si nous avons effectivement observé une baisse des dossiers comportant une erreur de surfaces entre 2020 et 2021, passant de 50% à 38%, cette embellie ne s'est pas confirmée en 2022 : le pourcentage étant de 39%.
- Les erreurs telles que genres ou désignations incorrects et précision/fiabilité, oubli de suppression ou de valorisation ne représentent que 18% des erreurs, signifiant que les nouvelles normes ont bien été intégrées par la plupart des bureaux.
- Toutefois, entre 2020 et 2022, le pourcentage de dossiers incomplets a passé de 19% à 42% des erreurs décelées.

Pour vous permettre d'améliorer cette situation, nous annexons une nouvelle fois plusieurs points de diligence extraits des normes en vigueur et des courriers précédents.

En automne dernier, vous avez été mis à contribution afin de vérifier l'état d'avancement de vos dossiers fonciers avec **matérialisation différée** [type BFD] pour que, le cas échéant, nous puissions les clore dans ConverCe. Nous vous remercions pour vos différents retours et vous invitons à continuer de nous annoncer chaque nouvelle matérialisation (mail, ConverCe). A toutes fins utiles, nous rappelons qu'il est de la responsabilité du bureau d'établir la réquisition de radiation de la mention correspondante à l'attention du registre foncier.

Pour terminer, avec la mise à jour de l'application ConverCe au niveau des accès suite à l'introduction de l'authentification forte à deux facteurs, l'informatique cantonale a créé, à ce jour et à la demande des bureaux, plus de cent comptes personnels. Nous rappelons que chaque bureau est responsable d'annoncer (à l'adresse aldo.carro@vd.ch) tout départ ou arrivée de collaborateur afin que la DCG puisse bloquer, ou modifier, les droits d'accès.

Nous vous remercions de transmettre ces informations à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs concernés dans vos bureaux. Nous vous remercions pour votre diligence et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Cyril Favre
géomètre cantonal



Annexe
mentionnées